



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 22 MAI 2024**

Objet :

**Renouvellement de l'adhésion à la Fondation
 du Patrimoine pour l'année 2024**

Date de convocation

16 mai 2024

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
 Présents : 24
 Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240522-DEL2024023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/06/2024
 Publication : 04/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Deux Mai à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
 Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mmes FEVRIER, BEDU, MM. SZEWCZYK,
 LECLOU, CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
 Adjoint (e) s au Maire,**

**MM. ROLLION, LAVIER, FOURNEL, ABRAHAM,
 Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON,
 Mmes PENIN, FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET,
 Mme PLICHON, MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD,
 M. CHALENCON
 Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

Mme CARNEZAT	Pouvoir à Mme BEDU
Mme TURBEAUX-JULIEN	Pouvoir à M. LECLOU
Mme FOLY	Pouvoir à M. DUPATY
Mme SAJET	Pouvoir à M. PATRIGEON
M. SALL	Pouvoir à M. LAVIER
M. RAISONNIER	Pouvoir à Mme FEVRIER
M. DESPLANCHES	Pouvoir à Mme CARRIAU

ABSENTES :

**Mme TINSEAU
 Mme HUTSEBAUT**

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 22 MAI 2024

STAT/N°2024/23

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE
 POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur le Maire expose :

La Fondation du Patrimoine est un organisme reconnu d'utilité publique créé par la loi du 2 juillet 1996. Elle a pour objectifs la sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti de proximité non protégé. L'une de ses missions est d'aider les porteurs de projet, collectivité ou propriétaire privé, à trouver les fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices.

Elle est représentée localement par sa délégation régionale Centre Est, située sur le parc d'activité d'Ingré à Orléans.

La commune d'Amilly possédant sur son territoire de nombreux édifices non protégés qu'il convient de préserver pour leur intérêt patrimonial, elle y adhère depuis 2013.

Le renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine, outre les enjeux de préservation du patrimoine amillois, permettrait aussi de contribuer au développement de l'économie locale et sauvegarder les métiers de l'artisanat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission Travaux, Aménagement du Territoire et Commande Publique du 18 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPORTE son soutien à la Fondation du Patrimoine par le renouvellement de l'adhésion de la Commune d'Amilly pour l'année 2024 dont le montant s'élève à 500,00 €.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE le jour, mois et an que dessus.